

Montreuil, le 04 juin 2012

Compte rendu de la réunion sur le télétravail 15 mai 2012

Ont participé à cette réunion trois membres du bureau de l'UGFF et les représentant-e-s des organisations suivantes : Fédération des Finances ; Fédération Nationale Travailleurs État ; CGT santé travail ; CGT ONEMA ; SNPTAS ; CGT Equipement & administration central.

Alors que la loi touche l'ensemble de la fonction publique il est surprenant de ne voir à cette réunion que si peu de représentants des différentes structures impactées par la nouvelle loi sur le télétravail. Il semble que les participants soient directement acteurs de la mise en œuvre passée ou en cours d'expérimentation du télétravail dans leurs services.

Après un tour de table de présentation et d'expression des attentes, le rapporteur s'est livré à une introduction que vous trouverez en annexe sous la forme synthétique d'une PréAO.

Chacun des participants a ensuite pu s'exprimer sur les expériences rencontrées (bonnes ou mauvaises) sur les positionnements syndicaux ainsi que sur les perspectives. Les thématiques abordées furent les suivantes :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">-équilibre entre le présentiel et le télétravail avec un minimum de deux jours sur place et deux jours à domicile-fréquentes mauvaises conditions de mise en œuvre du télétravail aujourd'hui-ne pas limiter les conditions d'accès-ne pas réserver le télétravail aux personnes en difficulté ou en situation de handicap-fixer un cadre de niveau fonction public-le télétravail concerne-t-il le travail en télé-centres ; en centre déportés ; en déplacement ; ou à domicile ?-poser la question du télétravail c'est débattre des conceptions de l'exercice des missions ?-quelle modernisation des services publics dans le cas du télétravail ?-quelles évolutions possibles dans la conception de mise en œuvre des missions ?-objectifs : améliorer les conditions de travail et le rendu du service public-individualisation et dissolution du collectif de travail-L'administration électronique est déjà partout-Revendiquer des logements sociaux de proximité en réponse à la demande du télétravail-définition des missions éligibles laisse un risque d'externalisation potentielle-sous-traitance déjà effective dans les services d'administration-quelle démarche collective dans le cas du télétravail-les conditions techniques sont-elles réunies dans toutes les administrations-réorganisation des fonctions d'encadrement | <ul style="list-style-type: none">-cession de télétravail ouverte de 7:00 du matin à 8:00 du soir-le télétravail rime avec nette amélioration de la qualité de travail-ne pas amalgamer temps professionnel et temps personnel-le télétravail oblige la hiérarchie à fixer des objectifs clairs, situation inédite-numéro de téléphone disponible uniquement pendant les horaires-encadrer le télétravail avec un protocole-encadrer le télétravail pour servir le salarié-bilan sur les mises en œuvre de télétravail-avons-nous l'obligation d'accompagner le processus de mise en œuvre du télétravail ? Si oui nous devons être à l'initiative. Processus devant aboutir à une négociation de niveau fonction publique ouvert ensuite au principe de la « hiérarchie des normes »-nous devons irriguer dans le débat le cadre de notre démarche syndicale auprès des organisations affiliées-retours positifs pour l'employeur-évolution sociétale déclinée en une nouvelle forme d'organisation du travail-fixer clairement les conditions de retour après une situation de télétravail-nécessité de fixer des garde-fous-fixer les conditions de mise en œuvre notamment respect des textes CHSCT-conditions de mise en œuvre de la loi et son suivi |
|--|---|

Il est probable que s'ouvrira une négociation comme il est prévu dans la loi sur le télétravail dans la fonction publique. À l'issue du débat, les présents ont émis le souhait de voir se constituer un groupe de travail interne auquel participeraient les camarades désigné-e-s par leur orga. Ce GTI pourrait approfondir et définir nos revendications autour du télétravail dans le cadre de la loi. En outre il est souhaité que chaque organisation affiliée à l'UGFF (Quid des autres versants de la fonction publique ?) mettent en œuvre une démarche syndicale de proximité visant à associer le maximum de nos syndiqués à cette réflexion et en fassent remonter la teneur au GTI.

Il est envisagé de prévoir une nouvelle réunion du même type commission exécutive plus organisations affiliée à la rentrée après les travaux du gti à laquelle serait vivement invitées les autres versants de la FP, impactés également par ces lois.

Le décisionnel sur les revendications à porter lors de réunions CGT préparatoires aux négociations demeurera sous la responsabilité de la direction de l'UGFF.

